PKF Arsilon Commissariat aux comptes

122 route du Médoc
33110 Le Bouscat

EXCO FIDUCIAIRE du SUD OUEST

2 rue des feuillants
31076 Toulouse

SOGECLAIR SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2023 - Résolution n°12

PKF Arsilon Commissariat aux comptes

122 route du Médoc
33110 Le Bouscat

EXCO FIDUCIAIRE du SUD OUEST

2 rue des feuillants
31076 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2023 - Résolution n°12

SOGECLAIR SA
7 Avenue Albert Durand
31700 Blagnac

Aux actionnaires de la société SOGECLAIR,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue aux articles L. 225-204 et L.22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction de capital par annulation des actions propres détenues par la société, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec possibilité de subdélégation, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite notamment des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ou par tout autre moyen, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Le Bouscat et Toulouse, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

PKF Arsilon Commissariat aux comptes

Signé électroniquement le 20/04/2023 par
Carole Toniutti

Carole TONIUTTI

EXCO FIDUCIAIRE du SUD OUEST

Signé électroniquement le 20/04/2023 par
Sandrine Bourget

jesignexpert.com

Sandrine BOURGET